

LE COMMERCE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION AVEC LA FRANCE

Le consul général français donne la liste des articles dont l'importation en France est libre, aussi la liste des articles que l'on peut importer de France avec permis.

Le consul général de France au Canada nous communique, à notre demande, la liste des marchandises qui, sous l'empire du décret du président de la république en date du 20 janvier 1919, peuvent être importées librement en France, et aussi la liste des articles que l'on peut importer de France mais dont l'importation reste subordonnée à l'obtention du gouvernement français d'une autorisation d'exportation.

"L'examen comparé de ces deux tableaux, dit M. le consul, montrera que les marchandises dont la sortie de France reste prohibée comptent, comme il est naturel, parmi celles dont la libre importation devient autorisée, c'est-à-dire celles dont notre pays semble avoir le plus besoin."

Voici les deux listes:

I

Liste des articles dont l'entrée en France est libre:

ANIMAUX VIVANTS.

Chevaux: chevaux destinés à la boucherie; mules et mulets; ânes et ânesses; bestiaux; gibiers, volailles, pigeons, lapins.

PRODUITS ET DÉPOUILLES D'ANIMAUX.

Viandes fraîches; jambons et viandes salées; charcuterie fabriquée; museau de bœuf; volailles et pigeons morts; chevreuils, lapins, cerfs et autre gibier mort; foies d'oiseaux frais et salés; conserves de viandes en boîtes; extraits de viandes en pains ou autres; boyaux frais, bruts, secs ou salés; pelleteries brutes; crins; poils bruts, peignés ou cardés en bottes; plumes; soies en cocons grêges, ouvrées ou moulées; beurre; cheveux non ouvrés; poil de mouton; graisses animales autres que de poisson; margarine, oléomargarine, graisses alimentaires et substances similaires; dégras de peaux; cuir animal; œufs de gibier et de volailles et jaunes d'œufs sucrés et non sucrés; œufs de vers à soie; lait; lait concentré pur; lait concentré additionné de sucre dans la proportion de moins de 50 pour 100; farines lactées additionnées de sucre dans la proportion de moins de 50 pour 100; fromages; beurre; miel; engrais organiques; os calcinés à blanc; noir d'os (noir animal); oreillons; autres produits et dépouilles d'animaux à l'état brut.

PÊCHES.

Poissons frais d'eau douce, poissons frais de mer; poissons secs, salés ou fumés; poissons conservés, marinés ou autrement préparés; huîtres; homards et langoustes frais, conservés, au naturel ou préparés; moules et autres coquillages pleins; graisses de poissons; blanc de baleine et de cachalot; rognons de morue ou de maquereaux; fanons de baleine bruts; peaux de chien de mer et de phoques brutes; corail brut; vessies, natatoires de poisson, brutes ou simplement desséchées.

SUBSTANCES ANIMALES BRUTES PROPRES À LA MÉDECINE OU À LA PARFUMERIE.

Éponges de toutes sortes, brutes; autres substances brutes (musc, queues de rat musquées, cantharides desséchées, civettes, castoréum, ambres gris, etc.).

MATIÈRES DURES À TAILLER.

Dents d'éléphant, écaille de tortues, ivoire et écaille, factice, caséine durcie,

coquillage os et sabots de bétail brut, cornes de bétail.

FARINEUX ALIMENTAIRES.

Malt (orge germé); biscuits de mer et pains; gruau, semoules en gruau, grains perlés ou mondés; millet décortiqué et mondé; gluten sec, humide, et farine enrichie de gluten; semoules en pâtes et pâtes d'Italie; sagou, salep, farine de manioc; manioc brut ou desséché; riz en paille, entier, farine, semoule et brisure; légumes secs; marrons et châtaignes; farines de marrons et de châtaignes; dari, millet, alpiste, en farine et en grains; pommes de terre.

FRUITS ET GRAINES.

Fruits de table secs ou tapés; fruits de table confits ou conservés; fruits à distiller, anis vert, baies de genièvre et fenouil, baies de mirtilles, d'airelles, prunelles et figues de cactus; figues destinées exclusivement à la distillation ou à la fabrication du vin, raisins secs, dattes destinées exclusivement à la distillation et à la fabrication du vin; graines à ensementer.

DENRÉES COLONIALES DE CONSOMMATION.

Mélasse; sirops; biscuits sucrés (autres que ceux fabriqués avec des farines panifiables); confitures; cacao; poivre; piments; amomes et cardamomes; cannelle; cassia lignée; muscade; macis; girofle; vanille; thé.

HUILES ET SUCS VÉGÉTAUX.

Huiles fixes; aromatisées; graisses végétales alimentaires; huiles volatiles ou essences; parfums synthétiques ou artificiels, purs, mélangés avec des produits ou essences naturels—vaniline et ses dérivés; cire végétale de carnauba, de myrica et autres; gommes (autres que térébenthines, résines colophanes, poix, pains, de résine et brais); goudron végétal; huile de résine; résines et autres produits résineux exotiques autres que de pin ou de sapin; baumes; camphre naturel, brut et raffiné, camphre artificiel ou synthétique; caoutchouc, balata, gutta-percha, bruts ou refondus en masse; glu; manne; aloès; opium; jus de réglisse; sarcocolla, kino et autres sucres végétaux desséchés.

ESPÈCES MÉDICINALES.

Racines; herbes, fleurs et feuilles; écorces; lichens; fruits et graines médicinaux.

BOIS.

Bûches, fagots et bûcherres; charbons de bois et de chènevoltes; bois fins ou bois des îles; bois de teinture.

FILAMENTS, TIGES ET FRUITS À OUVRER.

Chanvre; phormium tenax, abaca, aloès et autres végétaux filamenteux non dénommés; ramie ou chinagrass; juncs et roseaux bruts, chiendent, piassava, istle, sparte, fibre de coco; osiers bruts, écorcés, juncs et roseaux, dits rotin de Chine, pour la vannerie; écorces de tilleul pour cordages; coques de coco et Calebasses vides; grains durs à tailler.

TEINTURES ET TANINS.

Racines, herbes, feuilles, fleurs, baies, graines, fruits et écorces propres à la teinture et au tannage.

PRODUITS ET DÉCHETS DIVERS.

Légumes frais, salés ou confits, conservés ou desséchés; choux à choucroute; houblon, lupuline de houblon; betteraves fraîches, séchées, entières, en cossettes, en poudre; racines de chicorée; fourrage, tourbe pour litière et pailles de betteraves séchées; levure; paille de millet à balai; paille de céréales nettoyée, blanchie ou teinte, avec ou sans épis; son de toutes sortes de grains; tourteaux autres que de graines oléagi-

neuses et drèches; drilles; tourbe et mottes à brûler; plants d'arbres fruitiers ou forestiers; produits et déchets de végétaux non dénommés, autres que les fleurs naturelles fraîches.

BOISSONS.

Mistelles; vinaigres autres que ceux de parfumerie; cidres et poirés; bières; hydromel; jus d'orange; pommes et poires écrasées.

MARBRES, PIERRES, TERRES, COMBUSTIBLES, MINÉRAUX, ETC.

Albâtre brut, équarri ou scié; pierres gemmes brutes; cristal de roches brut; agate et autres pierres de même espèce brutes; pierres ouvrées, y compris les pierres de construction ouvrées, taillées ou sciées à surfaces planes; pierres lithographiques; pierres à aiguiser et pierres du Levant et de l'Arkansas, à effiler et à affûter les outils brutes, travaillées, taillées, polies, ébauchées; kaolin; alunite brut; phosphates naturels, mica, amiante brute; terres d'infusoirs ou kieselsol; pierre ponce brute, en débris, en morceaux ou pulvérisée; ardoises; poteries, communes de bâtiment; pierres de construction brutes, pavés, pierres concassées et plâtre; tuyaux et objets moulés, en ciment, en béton, et en ciment armé; carreaux, en ciment comprimé; marne; glace (eau congelée); souffre non épuré, y compris le minéral et les pyrites triturées, épurées, raffinées ou sublimées; goudron minéral, provenant de la distillation de la houille; bitumes; bitumes et asphaltes, en roche, en mastic; carreaux, pavés ou dalles; cire minérale ou ozokérite; jais; succin; huiles de pétrole, de schiste, et autres huiles minérales propres à l'éclairage, brutes, raffinées et essences; huiles lourdes et résidus de pétrole et d'autres huiles minérales.

MÉTAUX.

Minéral de fer; paille de fer (copeaux de tréfilerie); limailles ou battitures de fer; minerais de cuivre; minerais de plomb; minerais d'étain; minerais de zinc; minerais de nickel; mercure matif; arsenic, minéral et métallique; cadmium brut; bismuth (étain de glace); minerais non dénommés (sauf minerais de chrome, de molybdène et de wolfram).

PRODUITS CHIMIQUES.

Produits chimiques, à l'exception de ceux ci-après désignés dont l'importation reste prohibée; brome liquide; bromures; acide acétique; acide stéarique; acide oléique d'origine animale; huiles déglycérinées; potasse et carbonate de potasse; soude caustique; carbonate de soude, brut ou raffiné; sulfate de nitrate d'ammoniaque; acétate de soude; alcool méthylique; aldéhyde formique; carbure de calcium; chlore liquéfié; glycérine; cyanamide calcique; pyrolignite de chaux; acétole; sulfate de cuivre; produits chimiques dérivés du goudron de houille, tels qu'ils sont énumérés au 2^e paragraphe de l'article 280; celluloid.

TEINTURES PRÉPARÉES.

Teintures préparées (sauf celles dérivées du goudron de houille).

COULEURS.

Couleurs à l'exception des vernis.

COMPOSITIONS DIVERSES.

Parement pour l'encollage des fils et l'appât des tissus; médicaments composés; (a) eaux distillées non alcooliques; (b) non dénommées figurant dans une pharmacopée officielle; chlorée brûlée ou moulée et succédanée; amidon proprement dit; féculé de pommes de terre, maïs et autres; tapioca exotique ou indigène, brut, concassé, et granulé; dextrine et autres produits des féculés, des amidons ou d'autres amylacées non dénommées; cire à cacheter; colle de poisson, de tendons de baleine et autre similaires; colle d'os, de nerfs de peaux, etc.; gélatine en poudre, en feuilles, en feuillets ou en plaques; pâtes à rouleaux à base de gélatine et de glycérine avec ou sans addition de sucre; albumine; caséine pure ou combinée avec des alcalis à l'état solide ou à l'état de dissolution; sucre de lait; graisses dites d'extraction (suint, suintine, huile de suint).

POTERIES.

Tuyaux de drainage; autres poteries en terre commune, non vernissées ou émaillées; poteries cuites en grès; ustensiles et appareils pour la fabrication des produits chimiques; tuyaux de toute forme; autres poteries communes de

toutes sortes, appareils sanitaires, objets de ménage, bouteilles et autres; carreaux et pavés céramiques, en terre commune, en terre fine, cuits en grès; faïences à pâtes communes et stannifères; dents artificielles en porcelaine, émail ou matières similaires, sans adjonction de métaux précieux.

VERRES ET CRISTAUX.

Verres de montre et verres de pendule; verres filés, boules et corall factices en verre, perles en verre et autres vitrification en grains percés ou taillés; pierres à bijoux, breloques colorées ou non en verre; groislil ou verre cassé; objets en verre non dénommés.

TISSUS.

Laines et fils retors pour tissage, vernies ou non vernies; courroies de transmission en poil de chameau avec ou sans enduit huileux.

PAPIERS ET SES APPLICATIONS.

Journaux et publications périodiques.

PEAUX ET PELLETERIES OUVRÉES.

Peaux préparées, tannées, mégissées, corroyées, vernies, chamossées, parcheminées, hongroyées et autrement préparées; cuir factice ordinaire ou carton cuir; cuir artificiel à base de balata, caoutchouc ou autre substance analogue; brides pour sabots, semelles découpées en cuir battu et lissé, talons, contre-forts et analogues entiers ou en morceaux découpés en cuir naturel; tiges de bottes, de bottines, de bottillons, guêtres, molletières, jambières, empeignes, clagues, quartiers en cuir verni ou non verni; articles de bourrellerie; courroies, bandes et lanières pour courroies, cordes pour transmission, tuyaux en cuir, bandes et morceaux découpés, plaques et rubans non boutés pour cartes, manchettes et ouvrages en peaux pour pneumatiques, filatures, tissages et machines, en cuir naturel; courroies, bandes et lanières pour courroies et autres ouvrages analogues en cuir artificiel; pelleteries préparées ou en morceaux cousus.

OUVRAGES EN MÉTAUX.

Machines à fabriquer le papier; presses et machines à imprimer pour la typographie, la lithographie, la phototypie, la taille douce et pour tout autre genre d'impressions sur papier, carton, bois, métal, celluloid, matières plastiques, en noir et en couleurs, à plat, en creux ou en relief; machine à plier, à fondre les caractères typographiques, à gaufrer; machines à enduire, vernir, gommer, bronzer, machines automatiques, machines et matériel de reliure; machines à régler, à perforer les papiers ou cartons, à fabriquer les enveloppes, bois et tubes à rogner, à couper, découper, estamper, tours à dresser et à aléser les clichés; presses et machines à clicherie et de stéréotype autres que les machines et presses hydrauliques; presse à sécher, creusets et fourneaux de clicherie, presses à fondre les clichés cylindriques; cylindres à échapper, machines à laminier les clichés; typotypes et autres machines à composer analogues; machines à rincer, à boucher, à capsuler, à remplir les bouteilles; machines et appareils frigorifiques; clichés, planches et coins pour impression sur papiers, autres que de teinture avec ou sans dessins, obtenus par procédés photomécaniques ou autres; aiguilles à coudre et aiguilles pour machines à coudre; aiguilles pour métier à tulle, à dentelle, à tricot, etc., façonnées et articulées; crochets, pointons à broder et tire-bouchons; pointons de bureau et de magasin pour percer le papier, les tissus, etc.; épingles; boucles, agrafes, crochets, œillets et rivets pour robes, pantalons, gilets, bretelles, ceintures, gants, chaussures et pour toutes confections en fer, acier, cuivre, laiton ou tous autres métaux communs, et parties métalliques de ces objets; hameçons; montures de parapluie; articles de ménage en fer, en acier, ou en tôle noire, non dénommés; moulins à café avec boîtes en bois, en fonte ou en tôle; articles d'économie domestique, presse viande, hache-viande, presses à confitures; petites pompes de ménage; appareils inodores à tirage ou à bascule; réservoirs de chasse.

OUVRAGES EN BOIS.

Balais de sorgho ou de caméline, et balais communs de bouleau ou autres; moules de boutons; sabots; bois filé

[Suite à la page 5.]